

RÈGLEMENT - SECTION SPORTIVE ATHLÉTISME

L'élève inscrit en section sportive s'engage à :

Sur le plan sportif :

- ▶ Participer de façon assidue et active aux cours d'EPS.
- ▶ Suivre tous les entraînements d'Athlétisme proposés par la Section Sportive du collège.
- ▶ Être acteur de la vie sportive du collège : participer à l'Association Sportive, aux manifestations sportives organisées, à la journée du sport scolaire.
- ▶ Avoir sa tenue de sport pour chaque séance.
- ▶ Respecter les installations et le matériel lors des entraînements et des compétitions.
- ▶ Donner une image positive de la section, du sport en général et du collège.
- ▶ Respecter les intervenants aux entraînements ainsi qu'en compétition mais aussi les partenaires, les adversaires et les juges.
- ▶ Porter la tenue du collège lors des compétitions UNSS.
- ▶ Ne pas recourir à des produits illicites. De la même manière, il s'engage à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de stupéfiants (qu'elle qu'en soit la nature).
- ▶ Être curieux et motivé
- ▶ S'engager activement dans la pratique

Sur le plan scolaire

- ▶ Respecter le règlement intérieur du collège, être assidu et ponctuel en classe.
- ▶ Travailler sérieusement et régulièrement.
- ▶ Travailler afin d'atteindre ses ambitions scolaires.
- ▶ Fournir le travail nécessaire à sa réussite.

La famille s'engage à :

- ▶ Inscrire son enfant à l'Association Sportive du collège.
- ▶ Informer le bureau de la vie scolaire et le responsable de la Section Sportive en cas d'absence à un ou plusieurs entraînements et/ou compétitions. Il pourra être demandé de donner un justificatif écrit.

- ▶ Informer le responsable de la Section Sportive Scolaire de l'état de santé de son enfant.
- ▶ Communiquer avec les intervenants de la Section Sportive, notamment en cas de difficulté pour atteindre les objectifs recherchés.
- ▶ Veiller à l'équilibre de leur enfant afin de lui permettre une récupération optimale (sommeil, alimentation, loisirs...).
- ▶ S'intéresser de façon générale aux résultats et au travail (sportif et scolaire) de leur enfant.
- ▶ Œuvrer dans le respect des règles de fonctionnement de la Section Sportive Scolaire « Athlétisme ».

Le collègue Hastings et le responsable de la Section Sportive Scolaire s'engagent à :

- ▶ Aménager un emploi du temps qui permet d'alterner judicieusement les séquences d'Éducation Physique et Sportive et les entraînements.
- ▶ Développer de façon équilibrée les qualités physiques de l'élève mais aussi ses qualités techniques à travers la pratique de toutes les disciplines de l'athlétisme.
- ▶ Offrir la possibilité à l'élève de concilier dans de bonnes conditions, une pratique sportive performante et le bon déroulement de sa scolarité.
- ▶ Permettre l'acquisition d'une culture d'équipe dans le cadre d'un collectif solidaire.
- ▶ Développer le goût de l'effort de l'élève et l'aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- ▶ Ouvrir l'élève sur l'extérieur et développer son autonomie.
- ▶ Amener l'élève à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et adopter des comportements de sécurité pour lui-même et pour les autres.
- ▶ Participer à l'éducation citoyenne de l'élève.
- ▶ Former l'élève à être jeune officiel (indispensable à l'engagement d'une équipe en compétition).
- ▶ Transmettre en début d'année scolaire le calendrier des compétitions UNSS.
- ▶ Assurer un suivi étroit avec l'équipe éducative et participer aux conseils de classe de l'élève afin de suivre la progression de l'élève tant sur le plan scolaire que sportif.
- ▶ Mettre en œuvre l'ensemble des moyens pour que chaque athlète puisse atteindre son meilleur niveau et optimiser ses potentialités.
- ▶ Demander une visite médicale à la famille si une fatigue importante et des difficultés scolaires apparaissent.

▶ Suspendre l'entraînement en cas de difficultés passagères à concilier pratique sportive et difficulté scolaire, en cas de fatigue excessive ou de problème de comportement.

Établir un contact régulier avec les parents, notamment en cas de difficulté.

Œuvrer dans le respect des règles de fonctionnement de la Section Sportive Scolaire Athlétisme.

Le club Caen Athlétic Club s'engage à :

- ▶ Proposer la première licence FFA au CAC à moitié prix.
- ▶ Mettre à disposition des élèves son matériel (perches, starting-blocks, plots, élastiques, barres de saut, engins de lancer, etc...).

Attention :



Le maintien dans la Section Sportive Scolaire sera réétudié chaque année selon le comportement, les résultats scolaires et sportifs de l'élève. Le non-respect de ce règlement entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive.

A, le

**Lu et approuvé
par le Responsable Légal**

Signature

**Lu et approuvé
par l'élève candidat à la Section
Sportive Scolaire Athlétisme**

Signature